

# BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 15 avril 2024

### TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 9 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 200 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 300 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300 001 € et 400 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 400 001 € : 5 % TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.**

*Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.*

### AUTRES PRESTATIONS

Prestations	Tarifs
Vente d'un garage / parking / box	2 500 € (forfait)
Vente de terrain	12 % TTC (10 % HT) du prix de vente
Promotion immobilière	4 % HT du prix de vente
Vente de fonds de commerce / Cession de droit au bail / Terre à cultiver / Verger	12 % TTC (10 % HT) du prix de vente
Avis de valeur (Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise)	300 € TTC

### LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

#### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

#### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue).

#### Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

---

Location locaux commerciaux	Location locaux professionnels
16 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges, à la charge du preneur	16 % HT du loyer annuel hors taxes et hors charges, à la charge du preneur

Société SAS SENA , Sorgel Immobilier au capital de 1000 € - Siège social : 6 rue du Général Leclerc 67210 OBERNAI - RCS Saverne n° B 894 334 887 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6701 2021 000 000 037 délivrée par CCI Alsace Eurométropole

Garant : GALIAN , 89 rue La Boétie - 75008 Paris

**L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.**